



BLS O₂ 102/102V FFP2 NR D



MASQUES JETABLES EN FORMAT COQUE

codes 8101061 / 8101062



DOMAINES D'APPLICATION

Les masques jetables FFP2 peuvent être utilisés pour protéger l'utilisateur contre les poussières/fibres/fumées de particules de toxicité moyenne à des concentrations allant jusqu'à 12 x TLV (FPN). Ex. industrie chimique, industrie mécanique, agriculture, construction, fonderies, etc. Les pièces faciales filtrantes BLS 102/102V conviennent également aux professionnels de santé, car elles réduisent le risque d'exposition potentielle aux aérosols solides et liquides présents dans l'air, assurant une protection respiratoire individuelle contre les agents biologiques. Les modèles sans soupape sont recommandés pour les professionnels de santé lorsqu'il est nécessaire de protéger l'environnement (le patient) contre une éventuelle contamination par la respiration de l'opérateur.

AVERTISSEMENTS

1. Le porteur doit recevoir les instructions adéquates avant d'utiliser le masque jetable ;
2. Les masques jetables ne protègent pas l'opérateur des gaz et des vapeurs ;
3. A ne pas utiliser en milieu à carence en oxygène, O₂ inférieur à 17% ;
4. A ne pas utiliser quand les concentrations des impuretés sont dangereuses pour la santé ou pour la vie ;
5. A ne pas utiliser en tant que dispositif de fuite ;
6. Abandonnez immédiatement le lieu de travail :
 - Si la respiration devient difficile ;
 - Si des vertiges, de la nausée ou des symptômes similaires se manifestent ;
7. L'appareil de protection respiratoire isolant ne doit pas être modifié ;
8. Remplacer le masque jetable si elle est endommagée, si la résistance respiratoire devient trop importante, ou bien à la fin d'une journée de travail si le dispositif est de type NR (max 8 heures) ;
9. A ne pas utiliser en présence de barbe ou de favoris car ils peuvent modifier l'étanchéité ;
10. Les masques jetables doivent être gardés en réservoirs propres, dans un lieu sec à une température de +5°C à + 40°C et à humidité relative inférieure à 60% jusqu'à temps maximum de 10 années

EXIGENCES DE FILTRATION

BLS suit des processus de contrôle qualité qui prévoient de se tenir à des critères plus rigoureux par rapport à ceux prévus par la norme EN 149 : 2009.

FILTRATION REQUIREMENTS ACCORDING TO EN 149 : 2009 STANDARD

Classification	Pénétration Maximale Autorisée (%) EN 13274-7 : 2008 Paraffine 0,4 µm 20±5 mg/m ³
FFP1	20
FFP2	6
FFP3	1

EXIGENCES DE FILTRATION BLS

Classification	Pénétration Maximale Autorisée (%)
FFP1	2,5
FFP2	2,1
FFP3	0,4

DESCRIPTION

Le masque jetable BLS O₂ 102/102V FFP2 NR D garantit la protection des voies respiratoires contre l'ensemble des particules solide et aérosol. Sa forme coque, son jeu des brides élastiques fixé sur les quatre points, sa barrette nasale ajustable au matériau filtrant s'adaptent de manière excellente à la plus grande partie des profils faciaux. La soupape expiratoire (modèle BLS O₂ 102V) réduit la résistance respiratoire et diminue l'humidité à l'intérieur de le masque, en rendant ainsi la respiration plus fiable même auprès des lieux de travail humides ou très chauds.

MATERIAUX

Le masque jetable BLS O₂ 102/102V FFP2 NR D est composé de ce qui suit :

- Matériel filtrante : en tissu non tissé PP ;
- Barrette nasale : armature recouverte de polypropylène ;
- Élastiques : polyisoprène synthétique ;
- Soupape expiratoire (modèle BLS O₂ 102V) : polypropylène (PP) ;
- Poids du modèle BLS O₂ 102 : 8 g ;
- Poids du modèle BLS O₂ 102V : 11 g.

CERTIFICATION

Les masques jetables BLS :

- répondre aux exigences du Règlement Européen 2016/425 (Equipements de Protection Individuelle) ;
 - sont certifiés comme EPI de catégorie III, conformément à la norme technique EN 149 : 2001 + A1 : 2009 ;
 - sont certifiés et contrôlés selon le module D chez Italcert S.r.l. (Organisme notifié n ° 0426) ;
 - sont marqués CE.
- BLS management system is ISO 9001 certified.

TESTS DE CERTIFICATION

EFFICACITE DE FILTRATION

L'efficacité du filtre a été déterminée par l'usage de chlorure de sodium et d'huile de paraffine. La classe FFP2 offre une efficacité minimale de filtration de 94%. Les propriétés de ces masques demeurent inchangées en termes d'efficacité de filtration, même après l'exposition pendant de longues périodes.

EFFICACITÉ DE FILTRATION TOTALE

La fuite totale vers l'intérieur peut provenir de trois origines : fuite faciale, fuite de la soupape expiratoire (si existante) et la pénétration du matériau filtrant. Les tests prévoient aussi que dix sujets portant un masque jetable effectuent une série d'exercices qui simulent l'activité au travail. Plus faible est la quantité des aérosols à l'intérieur de le masque, meilleure est l'efficacité filtrante totale.

RÉSISTANCE RESPIRATOIRE

La résistance respiratoire offerte par le masque jetable doit être vérifiée par des essais effectués à 30 l/min et à 95 l/min pour l'inhalation et à 160 l/min pour l'expiration. Pour la classe FFP2 les valeurs établies par la réglementation sont 0.7 mbar, 2.4 mbar et 3.0 mbar respectivement.

TEST DE COLMATAGE

La masque jetable est soumise à un test de colmatage à la poussière de Dolomie, chargeant progressivement le filtre à un débit d'air de 95 l/min pour atteindre un dépôt de poussière de Dolomie de 883 mg * h/m³ ou pour atteindre la valeur limite de résistance respiratoire correspondant à la classe du masque. Après le colmatage, les masques sont à nouveau soumises à un test d'efficacité de filtration.

INFLAMMABILITÉ

Les masques jetables sont passées au travers d'une flamme de 800°C (± 50°C) à une vitesse de 6 cm/s. Après avoir été retirées de la flamme, elles ne doivent pas continuer à brûler plus de 5 secondes.